



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 71406

Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'apprentissage, en milieu scolaire, de la France administrative. La France administrative est méconnue des élèves. En effet, son enseignement ne figure dans aucun programme scolaire. Les plaques minéralogiques apposées sur les véhicules permettaient aux enfants, au hasard des déplacements familiaux, d'apprendre les numéros des départements français. Cependant, avec l'annonce, par le ministre de l'intérieur, de la suppression des plaques actuelles, les enfants ne pourront plus voir apparaître le numéro d'un département et de ce fait apprendre à quoi il correspond. C'est pourquoi il lui demande si l'enseignement de la France administrative pourrait être inscrit dans les programmes scolaires, comme cela était le cas, dans certains établissements, dans les années soixante-dix.

Texte de la réponse

Tout ajout spécifique aux programmes scolaires doit tenir compte de leur cohérence globale et du risque d'un éventuel alourdissement du cursus. Si la progression des programmes d'éducation civique n'est plus conçue, comme ce fut le cas dans les années 1970, selon le découpage administratif de la France, cette connaissance s'acquiert concrètement aujourd'hui à la croisée de nombreux thèmes abordés dès l'école primaire en histoire, en géographie et en éducation civique. À l'école, le programme du cycle des approfondissements (CE2, CM1 et CM2), par exemple, spécifie ainsi dans le thème de géographie intitulé « Espaces français » qu'un des points forts est « une première approche du découpage de l'espace français : la commune, le département, la région (en rapport avec l'éducation civique) à partir d'exemples locaux ». (BO HS, n° 1 du 14 février 2002).

Données clés

Auteur : [M. Alain Marsaud](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71406

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7502

Réponse publiée le : 8 novembre 2005, page 10358